



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Conseil Communautaire du 18 mars 2024

Les finances de la Communauté de communes s'articulent autour d'un **budget principal et de 12 budgets annexes** dont 8 concernent les zones d'activités.

L'exécution du budget 2023 a été marquée par des facteurs peu favorables du fait notamment d'une forte inflation en particulier sur les énergies, d'une revalorisation des agents de la Fonction Publique Territoriale et d'un passage à la nomenclature M57.

En parallèle, 2023 a connu un niveau d'activités soutenues avec le lancement et le suivi de nombreux marchés et Appels à Manifestation d'Intérêt (A.M.I.) comme ceux de l'animation de l'O.P.A.H., des assurances, du gaz et de l'électricité mais aussi, évidemment, de l'avancement des travaux du Centre aquatique.

Pour autant le consolidé - budget principal et budgets annexes hors Z.A. – présente des **résultats excédentaires** et de **bonnes trajectoires en recettes dynamiques et en dépenses maîtrisées**.

Cela vient conforter notre **socle financier pour aborder avec réalisme nos orientations pour 2024 et les exercices suivants**.

Le **budget général** dégage des **excédents en fonctionnement et en investissement, soit 1.124.797€ et de 3.966.156€**.

Compte tenu des résultats antérieurs et des Restes à Réaliser (RAR), l'**excédent du budget général - section de fonctionnement et d'investissement réunies - s'élève à 4.978.760,50€**.

Notre gestion s'inscrit toujours dans une approche à la fois prudente sur nos prises de compétence et ciblée dans le choix de nos investissements.

Il s'agit de préserver une structure budgétaire compatible avec des actions et programmes en faveur de la population, des communes membres et de l'avenir de notre territoire.

Cela s'est traduit en 2023 par la mise en œuvre et le développement de projets tels que :

- L'enfance et la petite enfance, avec le déploiement de la **Convention Territoriale Globale**,

- Le logement, avec l'amélioration de l'habitat en particulier pour les familles à revenu modeste grâce au **Guichet unique de l'Habitat** (nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – OPAH - et Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique – PTRE -),
- Des services administratifs de proximité, avec la montée en puissance des 4 sites au plus près des habitants de **France Services**,
- Le logement des jeunes apprenants ou bien actifs, avec le lancement effectif de l'opération **Habitat Temporaire chez l'Habitant** (H.T.H.),
- La valorisation de nos bâtiments, avec l'optimisation des espaces agrandis de **La Laverie** pour ses **activités artistiques et d'exposition** ou bien encore du **numérique** mais aussi pour **accueillir le R.P.E.** et la **Micro-folies**,
- Le sport et les loisirs, avec la poursuite de la construction du **centre aquatique**,
- Le soutien aux communes, avec les **Fonds de concours**,
- Et évidemment, les **liens avec les acteurs économiques** actuels et futurs.

BUDGET PRINCIPAL et BUDGETS ANNEXES hors Z.A.

Sur les 5 dernières années les **niveaux d'épargnes brute et nette sont non seulement importants mais en progression constante.**

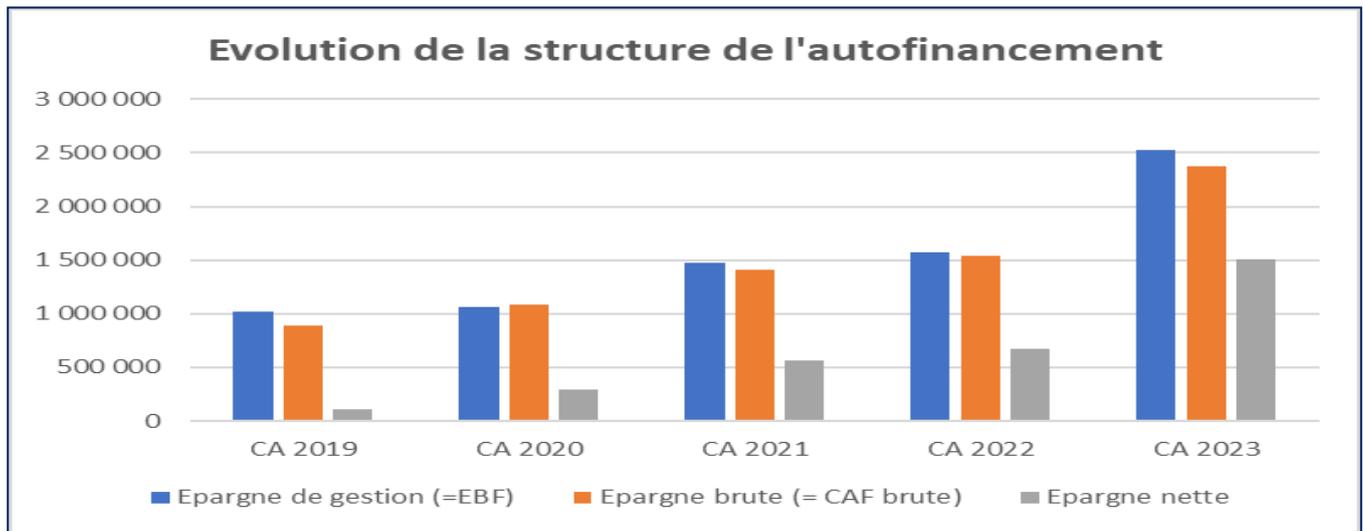
Evolution de l'autofinancement

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution 2022-2023
<i>Recettes réelles de fonctionnement (RRF)</i>	6 803 189	6 777 756	7 450 074	7 870 116	8 971 665	1 101 549
<i>Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)</i>	- 5 785 546	5 714 100	5 971 767	6 295 035	6 447 407	152 372
<i>Epargne de gestion (=EBF)</i>	= 1 017 643	1 063 656	1 478 307	1 575 081	2 524 258	949 177
<i>Intérêts d'emprunt</i>	- 79 593	69 049	70 007	58 387	153 896	95 509
<i>Produits (hors cession) - charges spécifiques</i>	+ -52 670	90 915	6 349	23 389	150	-23 239
<i>Epargne brute (= CAF brute)</i>	= 885 380	1 085 522	1 414 649	1 540 083	2 370 512	830 429
<i>Remboursement du capital des emprunts</i>	- 775 482	797 538	851 441	869 036	866 838	-2 198
<i>Epargne nette</i>	= 109 898	287 984	563 207	671 047	1 503 674	832 627

En 2023, l'**épargne brute à 2.371K€** se situe à son plus haut niveau depuis 2019 ; elle progresse d'ailleurs de plus de 830K€ par rapport à 2022.

Elle est également nettement supérieure aux **867K€ de capitaux remboursés**. De ce fait, l'**épargne nette à 1.504K€** progresse de 124% par rapport à 2022.

Ces résultats s'inscrivent dans le cadre d'une prospective financière qui depuis plusieurs exercices anticipe des programmes d'investissements structurants plus importants comme le centre aquatique notamment.

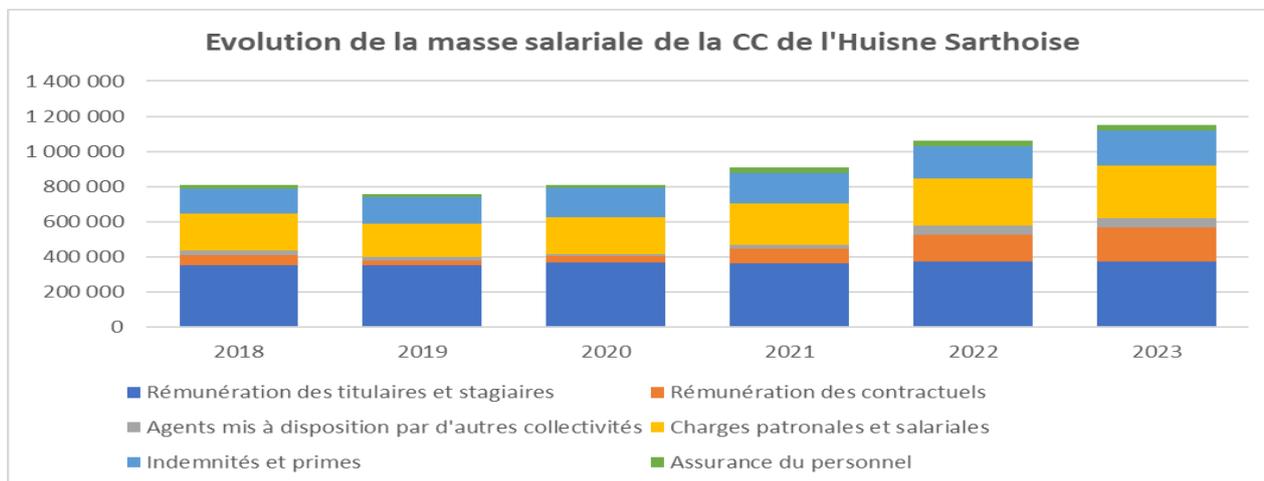


Les D.R.F. à 6.447K€ augmentent de 152K€ soit de 2,42% et donc moins que l'inflation en général. Cette maîtrise doit être soulignée compte tenu des fortes hausses des coûts des énergies et de la contribution au SYVALORM mais aussi des salaires à la suite des mesures des Pouvoirs Publics en faveur du pouvoir d'achat des fonctionnaires.

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement – DRF

<i>BUDGET CONSOLIDE</i>		CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	<i>Evolution 2022-2023</i>
11	Charges à caractère général	1 658 495	1 532 294	1 625 290	1 923 959	2 006 341	82 382
12	Charges de personnel	+ 768 176	818 993	914 696	1 069 766	1 158 504	88 738
65	Autres charges de gestion courante	+ 3 371 834	3 366 944	3 437 726	3 315 985	3 294 644	-21 341
013	Remboursements pour CAE /maladie	- 12 958	4 131	5 944	14 675	12 082	-2 593
	TOTAL =	5 785 546	5 714 100	5 971 767	6 295 035	6 447 407	152 372

Evolution de la masse salariale



Depuis 2017 les rémunérations des fonctionnaires titulaires et stagiaires sont stables. La progression constatée à partir de 2021 est liée aux rémunérations des contractuels, aux charges et à l'assurance du personnel.

Plusieurs considérations, outre des modifications d'imputations comptables, expliquent l'augmentation de la masse salariale sur les années 2022 et 2023 :

- La France Services créée en 2022 dont les 3 emplois ont été pourvus en octobre 2022,
- La mission depuis 2022 de coordination de la CTG (Convention Territoriale Globale avec la CAF) dont 50% sont pris en charge par la CAF pour la période 2023-2027,
- La revalorisation du point d'indice et la prime pouvoir d'achat versée aux agents en décembre 2023.

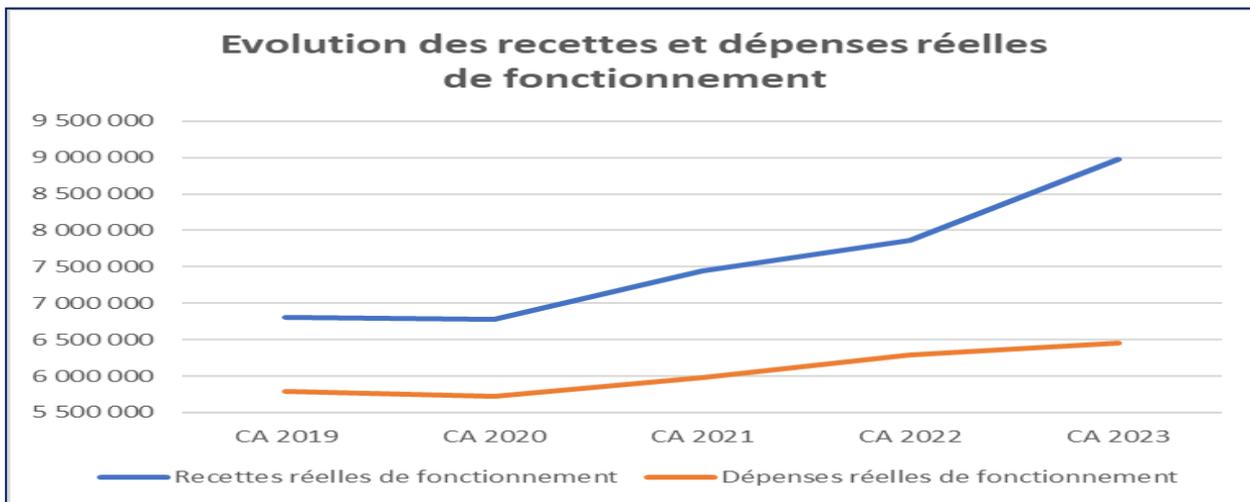
Les **R.R.F. restent dynamiques** ainsi les **impôts et taxes à 11.040K€ progressent de 8,38%, soit de 854K€** notamment du fait de la revalorisation de 7,1% des bases prévue par la loi de finances sachant que les **taux des impôts locaux sont identiques depuis 2018**.

En 2023 à une exception près toutes les recettes augmentent soit au total **plus de 1.100K€ supplémentaires, soit + 14% par rapport à 2022**.

Evolution des recettes réelles de fonctionnement – RRF

BUDGET CONSOLIDE			CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution 2022-2023
70	Produits des services et ventes		293 861	262 535	507 776	602 424	699 593	97 169
73	Impôts et taxes	+	10 798 887	10 999 722	9 984 987	10 186 108	11 039 944	853 836
74	Dotations et subventions	+	1 639 769	1 634 681	2 907 975	2 998 800	3 063 525	64 725
75	Autres produits de gestion courante	+	280 989	230 194	212 529	261 449	360 336	98 887
014	Attributions de compensation	-	6 076 565	6 011 824	6 036 525	6 043 592	6 053 166	9 574
014	Reversement FPIC et FNGIR	-	102 938	85 764	108 217	110 446	92 364	-18 082
014	Reversement taxes de séjour et dégrèvements	-	30 814	251 788	18 451	24 627	46 203	21 576
	TOTAL	=	6 803 189	6 777 756	7 450 074	7 870 116	8 971 665	1 101 549

(*) Calcul = chapitres 70+73+74+75-014



Depuis 2019, la courbe des R.R.F. progresse de façon significative et continue quand celle des D.R.F. est nettement plus plate et modérée de ce fait, l'écart entre D.R.F. et R.R.F. s'accroît, il en résulte une progression conséquente des épargnes brute et nette.

Evolution des recettes fiscales

La fiscalité, principale ressource de la Communauté de communes, a fortement augmenté en 2023 par rapport à 2022 (+ 516.231€ hors TEOM).

Les différentes réformes de la fiscalité ont réduit le pouvoir de notre EPCI au seul vote des taux de la C.F.E., du foncier bâti et du foncier non bâti. Le **taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) à 20,98% comme celui des autres taxes n'a pas évolué depuis 2018.**

En **2023**, la réforme fiscale relative à la **suppression de la CVAE** s'applique. Notre EPCI reçoit à la place une fraction compensatoire avec une part pérenne calculée sur la moyenne des CVAE perçues en 2020, 2021, 2022 et celle qui aurait dû être perçue en 2023 et une part dynamique calculée en fonction de la dynamique de TVA. Seule la part pérenne est garantie.

Les allocations compensatrices versées, en 2023, par l'Etat couvrent les pertes des impôts correspondants. Ainsi, la CCHS qui percevait 1.116.270€ de taxe d'habitation en 2020, a encaissé 1.295.844€ en 2023 (soit 135.441€ de THRS et 1.160.403€ de fraction de TVA).

Les 4 impôts avec pouvoir de taux ont augmenté, entre 2023 et 2022, de 209.322€, soit 5,28%.

	2020	2021	2022	2023	Evolution 2022-2023
Taxe habitation	1 116 270 €	103 207 €	104 525 €	135 441 €	30 916 €
Foncier bâti	864 333 €	787 105 €	817 672 €	875 526 €	57 854 €
Foncier non bâti	127 923 €	132 141 €	136 441 €	145 801 €	9 360 €
CFE	3 838 546 €	2 829 527 €	2 899 628 €	3 010 820 €	111 192 €
TOTAL FISCALITE POUVOIR DE TAUX	5 947 072 €	3 851 980 €	3 958 266 €	4 167 588 €	209 322 €
CVAE	2 198 538 €	2 131 877 €	2 085 229 €	0 €	-2 085 229 €
TASCOM	394 933 €	283 752 €	242 796 €	343 552 €	100 756 €

IFER	221 322 €	235 654 €	247 681 €	277 028 €	29 347 €
Autres impôts	52 310 €	177 246 €	125 627 €	27 606 €	-98 021 €
Allocations compensatrices	25 775 €	1 316 067 €	1 400 117 €	1 491 462 €	91 345 €
Fraction compensatoire de la CVAE	-	-	0 €	2 248 870 €	2 248 870 €
Fraction de TVA (TH)	-	1 039 325 €	1 140 562 €	1 160 403 €	19 841 €
TOTAL FISCALITE SANS TAUX	2 892 878 €	5 183 921 €	5 242 012 €	5 548 921 €	306 909 €
TOTAL	8 839 950 €	9 035 901 €	9 200 278 €	9 716 509 €	516 231 €

Les autres ont progressé de 306.909€, soit de 5,86% ; la CVAE perçue en 2022 s'élevait à 2.085.000€ alors que la fraction compensatoire de 2023 est de 2.248.870€, soit + 160.000€.

Evolution des investissements

Sur la **période 2020/2023, 7.938K€ TTC** ont été investis contre **7.639K€ sur la période 2019/2022**, soit une moyenne annuelle de **1.985K€** et **1.910K€**. **Ces montants sont très inférieurs aux 5.764K€ de 2023 du fait, évidemment, des 4.991K€ relatifs au centre aquatique.**

Le **2^{ème} poste** le plus important en 2023 comme d'ailleurs sur toute la période 2020/2023 est celui des **fonds de concours, soit 521K€ en 2023** – montant encore jamais atteint - et **1.513K€ pour les quatre dernières années**, soit plus de 13% du total des investissements de cette période.

Enfin, à noter que les **subventions reçues en 2023 s'élèvent à 1.342K€**. Elles représentent 51,61% du total des subventions reçues depuis quatre ans. En **2023, elles ont contribué au financement de près du quart des investissements (23,28%)**.

La croissance des recettes supérieure à celle des dépenses permet de dégager depuis 2019 une épargne de gestion importante avec une capacité à honorer les remboursements des emprunts et à autofinancer une part de nos investissements.

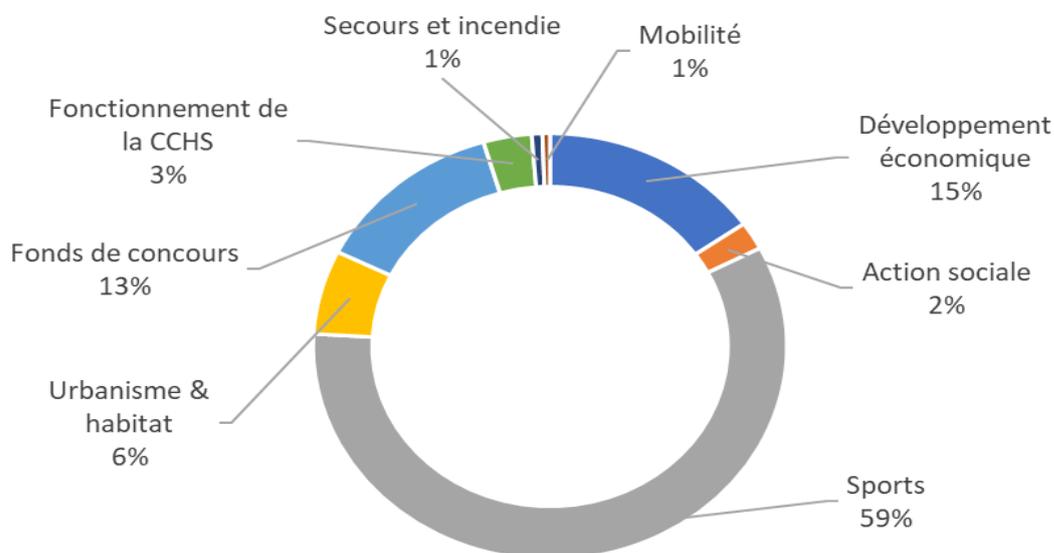
	2020	2021	2022	2023	TOTAL 2020-2023
Développement économique	1 113 586	522 765	36 256	80 426	1 753 032
Acquisition de terrains sur les ZA	27 964	51 600	3 067		82 631
Travaux plateforme bois				17 901	17 901
Aménagement piste moto école				10 346	10 346
Réhabilitation de la friche industrielle sur Tuffé	694 359	108 986	4 420	23 670	831 436
Travaux dans bâtiment route de Mamers (mur et				18 906	18 906
Acquisition de bâtiments économiques		340 755			340 755
Subventions aux entreprises	102 000	1 573			103 573
Aménagement d'un bassin de rétention sur Tuffé	25 201	96			25 297
Bassin de rétention et parking sur ZA de La	143 559	9 450	455		153 464
Frais divers (taxe d'aménagement, viabilisation	61 030	9 898	28 314	9 603	108 845
Voiries communautaires dans les ZA	59 473	407			59 880
Action sociale	6 784	89	227 151	10 292	244 316
Construction Relais Petite Enfance à Tuffé Val de	6 784	89		3 522	10 395
Achat et aménagement bâtiment rue du Moulin à			191 170	5 880	197 050

Tan - RPE La Ferté-Bernard					
Enfance-jeunesse : locaux/ équipements			12 589		12 589
France Service			23 391	890	24 281
Sports	542 958	461 087	744 324	4 991 500	6 739 869
Centre aquatique	542 958	461 087	743 958	4 991 072	6 739 074
Salles de sport			366	428	794
Tourisme et culture	7 980	2 244	6 608	2 247	19 079
Tourisme					0
Laverie	7 980	1 579	2 856	2 247	14 662
Prévelles		665	3 752		4 417
Urbanisme et habitat	241 663	205 152	230 991	55 423	733 229
Plan local d'urbanisme intercommunal PLUI, AVAP LFB, AVAP Montmirail	124 574	35 297	27 279	22 527	209 677
Réhabilitation des aires d'accueil des gens du					0
Opération d'amélioration de l'habitat	117 089	169 855	203 712	32 896	523 552
Secours et incendie		5 778	79 028		84 806
Fonds de concours	303 964	332 984	354 895	520 696	1 512 539
Mobilité			20 125	37 664	57 789
Gemapi				17 585	17 585
Fonctionnement des services de la CC	141 462	64 292	124 962	48 213	378 929
Achat et équipement du siège de la CdC		7 092			7 092
Mobiliers, véhicules et équipements	1 357		3984,48	10 034	15 375
Serveur informatique (logiciels, ...) et téléphonie	121 099	52 934	104 520	27 626	306 179
Œuvres	1 500	3 500	5 100	3 304	13 404
Entretien des locaux et équipements divers	17 506	766	11 357	7 250	36 879
TOTAL DEPENSES	2 358 397	1 594 391	1 824 338	5 764 048	11 541 174
Subventions	166 034	471 186	620 573	1 341 931	2 599 724
FCTVA	105 234	60 418	230 836	606 947	1 003 434
TOTAL NET	2 087 131	1 062 786	972 930	3 815 170	7 938 016

Le volume global des investissements a évolué en 2023 par rapport à 2022, du fait, évidemment, des travaux du centre aquatique.

Par ailleurs, plusieurs opérations pluriannuelles se sont poursuivies comme les fonds de concours, les subventions OPAH et nos participations aux travaux sur 2 des 4 centres de secours du territoire communautaire.

Investissements réalisés sur la période 2020-2023



Certains **investissements** ont fait l'objet d'autorisations de programme (AP) pluriannuels qui sont **actualisés pour 2024** :

LIBELLE	Montant	ECHEANCIER INDICATIF DES CREDITS DE PAIEMENT (CP)							
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 et suivants
Subvention aux particuliers dans le cadre de l'OPAH (2016-2021)	685 600	26 928	63 536	117 089	168 256	168 046	21 305	120 440	
Subvention aux particuliers dans le cadre de la 2nde OPAH (2022-2027)	950 000						11 591	290 409	648 000
Fonds de concours 2020	324 324			22 966	131 261	30 560	62 809	76 728	
Fonds de concours 2022	486 308					31 414	214 679	240 215	
Fonds de concours 2023	471 346						53 536	374 810	43 000
Construction Centre aquatique	16 500 000		39 706	549 785	461 087	743 958	4 991 072	8 600 000	1 114 392

Evolution de l'endettement

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2024 s'élève à 10,98M€ contre 5M€ en janvier 2023 du fait de la levée d'un emprunt de 7M€ pour le centre aquatique.

Le capital restant dû se répartit comme suit :

- Budget principal : 8,96M€
- Budget annexe de la ZA du Coutier : 2,02M€.

En 2023, le capital remboursé s'est élevé à 866.838€, il sera de 1.115.292€ en 2024. Au 1^{er} janvier 2024, l'endettement par habitant est de 378€.

Un second emprunt de 5M€ contracté auprès de la Banque des Territoires pour le centre aquatique devrait être débloqué au plus tard à fin juin de cette année.

Par contre 3 emprunts, soit une dette totale de 3.873.000€, arrivent à échéance cette année ce qui diminuera le capital restant dû d'environ 352.000€.

Le remboursement prévisionnel jusqu'à 2027 fait apparaître un pic en capital à 1.115K€ en 2024 puis une stabilité en moyenne annuelle à 950K€ sur les 3 années suivantes.

	2024		2025		2026		2027	
	Capital amorti	Intérêts						
Budget principal	953 617	219 914	804 234	383 591	807 293	363 519	742 300	345 084
<i>dont centre aquatique</i>	<i>280 000</i>	<i>199 847</i>	<i>480 000</i>	<i>369 372</i>	<i>480 000</i>	<i>352 425</i>	<i>480 000</i>	<i>336 939</i>
Budget annexe ZA Coutier	161 675	15 166	162 887	13 954	164 109	12 732	165 340	11 501
TOTAL	1 115 292	235 080	967 121	397 544	971 402	376 251	907 639	356 585
Différence N-1			-148 171	162 465	4 281	-21 293	-63 763	-19 666

Quant à la capacité de désendettement en 2023 à 4,6 années, elle est dans la moyenne des 4 dernières années, soit 4,55.

	2020	2021	2022	2023
Capacité de désendettement (en années)	6,20	4,16	3,25	4,6

PERSPECTIVES et ORIENTATIONS 2024

Nos actions s'articulent autour de 5 grandes orientations stratégiques pour la période 2021-2026.

- **ORIENTATION 1** : Favoriser un aménagement équilibré du territoire qui valorise le patrimoine paysager, bâti et naturel,
- **ORIENTATION 2** : Affirmer et développer le potentiel économique du territoire,
- **ORIENTATION 3** : Soutenir la mise en place d'équipements structurants et conforter l'offre de services de proximité,
- **ORIENTATION 4** : Répondre aux besoins de la population en matière de logement et de mobilité,

Ainsi dans le cadre d'un programme d'accessibilité des gares, la SNCF a réalisé en 2021/2022 une étude préalable à la mise en accessibilité de celle de La Ferté-Bernard puis en 2023 des études avant-projet et projet (APO).

Les phases DCE (dossiers de consultation des entreprises) et travaux vont dorénavant être mises en œuvre pour un montant de 4.090.210,04€ HT. Le plan de financement prévisionnel prévoit une participation de l'Etat (25%), de la Région (50%) et de la Communauté de Communes (25%). Les appels de fonds s'étaleront sur 3 ans.

2024	2025 (1 ^{er} trimestre)	2025 (3 ^{ème} trimestre)	2026	TOTAL
17 129,00 €	391 892,00 €	306 765,75 €	306 765,76 €	1 022 552,51 €
1,68%	38,32%	30%	30%	100%

- **ORIENTATION 5** : Soutenir la transition énergétique et la préservation des ressources du territoire

En 2024 parmi ces orientations, la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise retiendra plusieurs actions prioritaires :

- **Aménagement de l'espace et politique de l'habitat** : approuver la modification du PLUi¹, du règlement local de publicité intercommunal, poursuivre l'élaboration du SCOT valant PCAET² porté par le Pays du Perche Sarthois, animer le Guichet Habitat (rénovation de l'habitat des particuliers, conseil en rénovation énergétique), et l'opération Habitat Temporaire chez l'Habitant,

Notre Collectivité versera, par exemple, des aides aux particuliers dans le cadre de la 2^{ème} OPAH, soit :

DEPENSES	2023 (réel)	2024	2025	2026	2027	TOTAL
Subventions aux particuliers	11 591	290 409	268 000	190 000	190 000	950 000

- **Développement économique** : commercialiser des zones d'activités, construire un bâtiment blanc, élargir une voie interne à la Z.A du Coutier et créer une liaison douce, mettre en œuvre le nouveau programme Territoire d'Industrie, déployer la stratégie d'attractivité (Perche Emeraude), promouvoir le tourisme et l'opération transmission/installation en agriculture (territoire pilote),
- **Services à la population** : achever la construction du centre aquatique et préparer son exploitation future, monter en charge la France Services, aménager de nouveaux locaux pour le Relais Petite Enfance et la Micro-Folies, ...,
- **Environnement et énergie** : installer des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments et des ombrières sur les parkings, remplacer les éclairages par des LED, faire des audits énergétiques dans nos bâtiments, préparer le transfert des compétences eau et assainissement,
- **Solidarité avec les communes membres** : confirmer la politique des fonds de concours.

Les fonds de concours dans la continuité de ceux des années passées seront dotés d'une enveloppe proposée en 2024 à 450.000€.

¹ Plan Local d'Urbanisme intercommunal

² Schéma de COhérence Territoriale/ Plan Climat Air Energie Territorial

	2019	2020	2021	2022	2023	Proposition 2024
Fonds de concours engagés	352 797 €	324 324 €	490 399 €	486 308 €	471 346 €	450 000 €

L'ensemble de ces programmes s'inscrit à la fois dans le cadre du **plan pluriannuel d'investissements pour la période 2023-2026 qui a été actualisé** et de la **prospective budgétaire établie** afin d'anticiper, notamment, la mise en service du futur centre aquatique.

Les **orientations 2024** se caractérisent donc par :

- Des **investissements** comme on l'a vu **importants** avec notamment la fin du centre aquatique,
- Le maintien à un haut niveau des **fonds de concours en soutien aux communes, soit 450K€**,
- La **non revalorisation des taux des impôts locaux** parfaitement stables depuis 2018,
- Un **ajustement au coût réel de la participation des communes au budget annexe « urbanisme »** soit 4€55 par habitant pour les communes membres et 4€75 pour les communes non membres ; en parallèle, une réflexion est en cours pour proposer aux communes membres des **prestations complémentaires d'instruction de la publicité extérieure avec un règlement à l'acte**,
- La trajectoire de **participation du budget général au budget annexe des ordures ménagères, soit un montant de 127K€**. Pour autant, une revalorisation des taux de la T.E.O.M. s'imposera du fait de l'augmentation de la cotisation demandée par le SYVALORM (+16,6% par rapport à 2023, soit de 2,89M€ à 3,381M€),
- La **fixation d'un taux de taxe GEMAPI** compte tenu de la charge de cette compétence pour notre Collectivité, soit un montant total estimé à environ 112K€,
- La volonté réaffirmée de **faire aboutir les grands programmes économiques** et de **poursuivre l'accompagnement des projets d'extension et de reprise d'entreprises existantes**,
- La confirmation des **actions sur les mobilités, les économies d'énergies, les aides à l'amélioration des logements et pour des services de proximité aux personnes comme aux familles (France Services, Convention Territoriale Globale, ...)**,
- Des soutiens renouvelés et nouveaux à une **grande et populaire épreuve sportive** (dernière manche de la Coupe de France de cyclo-cross) et à des manifestations culturelles (**1^{ères} escapades en Perche Emeraude** à Melleray et Duneau et le **Festival de La Chéronne** mais aussi le financement des activités de **La Laverie** et de la **résidence d'artiste de Prévailles, ...**).

C'est parce que notre Collectivité a toujours mis **le développement économique au cœur de ses actions qu'elle bénéficie d'une situation budgétaire saine.**

Cela justifie pleinement nos choix dans ce domaine avec toujours la volonté de créer les conditions de retours financiers et fiscaux fructueux mais aussi de créations d'emplois favorables à l'installation de nouvelles familles.

Pour autant, le décalage dans le temps entre les investissements prévus et réalisés et leurs effets réels peuvent temporairement inverser nos trajectoires budgétaires avant qu'elles reprennent leurs cours à la hausse.

2024 et 2025 confirmeront pour certains et achèveront pour d'autres des programmes dans les domaines des services à la population comme dans celui des investissements structurants sans pour autant sacrifier nos actions courantes.

Ils se dérouleront, en effet, sur la base d'**indicateurs financiers, à fin 2023, tous favorables car anticipés** et avec des **perspectives économiques porteuses.**